



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 16 mai 2023
N. réf : 100.101.01.01

Préavis N° 04/2023

<p align="center">DEMANDE DE CRÉDIT EN VUE DE LA MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA RÉALISATION DU CHAUFFAGE À DISTANCE</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'étude d'un montant de **CHF 160'600.00 TTC** pour la préparation du dossier de la mise à l'enquête publique du futur réseau et de la centrale de chauffage à distance.

2. HISTORIQUE

Depuis de nombreuses années, différentes études ont été menées pour définir les possibilités de réalisation d'un réseau de chauffage à distance (CAD). Ce réseau CAD a l'objectif de fournir de l'énergie renouvelable dans les zones assez denses de la commune. Les différentes études ont permis de définir un périmètre idéal dans le centre du village ainsi que sur la zone Est et Ouest (cf : plan de la présentation publique du 23 mars 2023).

Concernant la centrale de chauffe, différentes réflexions ont été menées pour définir l'emplacement idéal. Ainsi il est jugé que son emplacement à côté du bâtiment du service de la voirie au Chemin du Clos du Pont 1 est le lieu le plus propice. Le réseau sera fourni exclusivement en énergie renouvelable et locale grâce à l'utilisation de plaquettes forestières issues des forêts du Pays-d'Enhaut.

3. CONTEXTE

L'étude qui sera réalisée par RWB Fribourg SA, STEEN Sustainable Energie SA et GEFISWISS SA porte sur l'établissement d'un projet d'ouvrage, la phase d'appel d'offres pour le réseau CAD ainsi que la chaufferie.

Les études suivantes permettront d'affiner le tracé du CAD, connaître l'intérêt des gens ainsi que finaliser la partie technique de la centrale de chauffe. En parallèle, un nouveau prix de l'énergie sera calculé après le retour d'appel d'offres.

De manière générale, les éléments suivants seront réalisés dans les études :

- Visite technique des bâtiments concernés
- Acquisition de clients
- Définition et dimensionnement du tracé du CAD
- Réalisation des plans de l'installation technique de la centrale CAD et du réseau
- Préparation des documents pour la création de la société d'exploitation.

Ces études doivent, selon le règlement de la norme SIA N°108 définissant les prestations de l'ingénieur, couvrir les phases suivantes :

3. Etude de projet

32 Projet d'ouvrage

4. Appel d'offres

41 Appel d'offres, comparaisons des offres et propositions d'adjudication

4. COÛTS

Phase projet d'ouvrage, participations aux séances, analyse des pièces pour acquisition du réseau de chaleur CHF 70'400.00 HT.

Appel d'offres, acquisition de clients, participation aux séances, analyse des pièces pour acquisition au réseau de chaleur, documentation pour la création de la société d'exploitation CHF 78'700.00 HT.

Ces montants doivent être payés par la Commune durant la phase d'étude mais seront pris en charge par l'investisseur en cas de réalisation du projet.

Un montant similaire est pris en charge par les partenaires.

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 27 juin 2023

- Vu** le préavis N° 04/2023
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les diverses études en vue de la mise à l'enquête publique du dossier pour la réalisation du chauffage à distance
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 160'600.00 TTC. Pour ce faire, le compte N° 9129.02 est ouvert au bilan
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 160'600.00 TTC auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir** cet investissement en une fois, par le compte N° 8400.3309 « Amortissement – Etude CAD », avec un prélèvement sur le fonds de réserve « Energies renouvelables » N° 9282.05.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 16 mai 2023 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 27 juin 2023.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire :  Janick Lenoir



Annexe : ment.

Déléguée municipale :

- Mme Annie Schwitzguebel